

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE DU MERCREDI 28 SEPTEMBRE 2016

Président : Mr Pascal RATEAU

Secrétaire(s) de séance : Mr Marc PAPIER

Présents : Mmes Dominique ANNET, Christelle ROSE, Valérie THORIN, Mrs Armand FANDINO, Yann FOUCHER, Pascal LEFEVRE, Anthony MORAINVILLE, Marc PAPIER, Pascal RATEAU, Michel VALTAT.

Absents : Mme Aurélie BIDAU, Mrs Sylvain BOURGEOIS, Christian LETEURTRE (procuration à Mme ROSE Christelle), Franck MAIRE (procuration à Mr Anthony MORAINVILLE), Gilbert MICHEL.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

-ACCEPTÉ à l'unanimité la demande de location du logement communal N°5 situé au bourg par Melle LACOINTE

Julie à partir du 01/10/2016 et fixe le montant du loyer mensuel à 310 euros.

- REFUSE à l'unanimité la demande de location de la salle du four à l'association FOVEA.

Sur proposition du Maire et après avis du conseil d'exploitation de la régie des eaux de Moux-en-Morvan, il est

proposé de fixer la rémunération du Directeur de la régie des eaux de Moux-en-Morvan à 150 euros brut mensuel

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré a voté de la manière suivante: 3 CONTRE 9 POUR

il accepte donc la rémunération du directeur de la régie des eaux à 150 euros brut mensuel.

-ACCEPTÉ à l'unanimité les tarifs qui sont applicables à compter du 01 novembre 2016 aux abonnés des services

d'eau potable et d'assainissement collectif, ces tarifs seront les mêmes que ceux appliqués par la Lyonnaise des

eaux à ce jour.

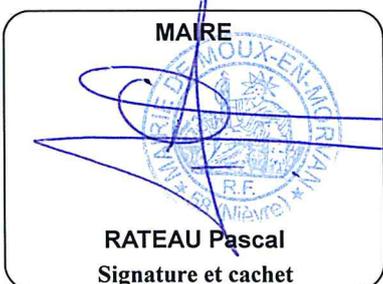
-ACCEPTÉ à l'unanimité la création d'une régie pour l'encaissement des recettes de l'eau et de l'assainissement.

ACCEPTÉ à l'unanimité la liste des biens immobiliers et mobiliers mis à disposition de la régie à compter du 01/11/16

Pour extrait :

En Mairie, le 29/09/16

MAIRE



RATEAU Pascal
Signature et cachet

Cet extrait doit être affiché
à la porte de la Mairie, dans
la huitaine qui suit le jour de
la délibération.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL (Suite)

République Française

DIVERS:

Le Maire informe le Conseil Municipal q'une demande de subvention F.I.P.D (Fonds Interministériels Prévention
Délinquance) a été demandée à la Préfecture. Cela consiste à la sécurisation des écoles.

[Large area with horizontal lines for additional text or notes]

MAIRE

RATEAU Pascal
Signature et cachet